

l'employé, je l'appellerai "M. X". Voici le texte de la lettre:

M. "X", employé de cette société depuis 1931, a été blessé durant son travail le 9 mars 1954. Après un long traitement et séjour à l'hôpital, M. "X" a repris un travail moins dur. Dix jours plus tard son pied et sa cheville, qui enflaient chaque jour, étaient dans un état qui empêchaient M. "X" de poursuivre son travail.

Nous n'avons pu confier à M. "X" un autre emploi approprié à son infirmité et nous ne sommes pas encore en mesure de le faire.

Puis voici la lettre que M. "X" a reçue de la commission d'indemnisation:

La commission étudiée à l'heure actuelle une petite prestation pour invalidité permanente qui représentera pour vous une pension à vie de \$7.75 par mois. Avant d'accorder cette prestation, nous signalerons que les renseignements au dossier indiquent que vous avez, à titre de secours, contracté envers la ville de Timmins, une dette de \$185.30.

Vous souhaiterez sans doute rembourser ce montant sur votre pension et vous trouverez donc à cette fin, en annexe à la présente, un formulaire de cession pour l'amortissement du montant en souffrance.

Veillez agréer... etc.

Je pourrais citer encore bien d'autres cas comme celui-ci, même si j'admets que c'est le pire dont j'ai eu connaissance. Toutefois, il y en a bien d'autres presque aussi lamentables. Depuis le peu de temps que je suis à la Chambre, j'ai reçu bon nombre de lettres analogues. Évidemment, je le répète, ces gens ignorent que la question relève plutôt de la province que du gouvernement fédéral. Pour eux le gouvernement fédéral est le gouvernement, qu'il siège à Queen's Park ou à Ottawa. Or, c'est la raison pour laquelle il me semble que la mesure, si bonne soit-elle, ne sera pas nécessairement aussi bien accueillie qu'elle devrait par les mineurs d'or de nos régions septentrionales. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen, pour le gouvernement, de trouver une méthode plus équitable et meilleure de venir en aide à ces mineurs et aux localités de la région aurifère dans laquelle ils vivent.

L'année dernière, monsieur le président, j'ai recommandé ici au gouvernement d'instituer un comité composé de représentants du gouvernement fédéral qui verse une subvention à l'industrie en cause, du gouvernement provincial qui applique les lois ouvrières, les mesures d'indemnisation et autres régissant le travail des mineurs et, naturellement, aussi le fonctionnement des sociétés des dirigeants municipaux,—c'est-à-dire ceux qui aux trois paliers de gouvernement s'intéressent le plus à ce problème, seulement tous les aspects de l'extraction de —des représentants des entreprises et des syndicats. J'ai proposé que ce comité composé de cinq paliers intéressés, étudie non seulement tous les aspects de l'extraction de l'or, mais aussi le problème qui se pose

[M. Martin (Timmins).]

aux localités de ces régions. Je suis sûr qu'au cours des années, le gouvernement a reçu bien des délégations envoyées par les entreprises minières. Elles ont présenté leur point de vue. Les syndicats aussi s'adressent au gouvernement et exposent leur façon de voir. Les municipalités présentent l'aspect qui les intéresse. Nous nous rendons tous compte, je crois, que lorsqu'une délégation arrive en mission à Ottawa, elle présente une image aussi optimiste que possible de l'aspect particulier du problème qui l'intéresse. Ce n'est que naturel. Avant que le gouvernement puisse se faire une idée vraiment exacte des problèmes eux-mêmes et des mesures que nous pouvons prendre pour les résoudre, j'estime qu'un comité de cette nature est nécessaire.

Ainsi, à titre de suggestion seulement, je pense qu'un demi-million de dollars ou peut-être beaucoup moins, affectés à la construction d'une route allant de Sault-Ste-Marie à Timmins, pourraient peut-être faire beaucoup plus pour la municipalité de Timmins que les cinq, six ou huit millions de dollars ou quelque autre somme gigantesque que doit comporter cette subvention. Voilà pour ce qui est de la municipalité elle-même. On pourrait y créer une industrie touristique qui, à l'heure actuelle et dans les années à venir, pourrait signifier beaucoup plus qu'une augmentation de 25 p. 100 de la subvention aux mines d'or. Peut-être que cette subvention aux mines d'or n'est pas du tout la solution désirée. Une autre solution serait peut-être préférable. Peut-être qu'en tant que gouvernement fédéral, devrions nous étudier la possibilité d'aider les industries secondaires qui, éventuellement, auront la haute main et approvisionneront ces villes, lorsque les mines d'or auront été épuisées, comme cela arrivera certainement un jour, que ce soit dans 25 ou 100 ans d'ici. Les mines d'or sont des ressources épuisables qui ne dureront pas toujours, quel que soit le montant de la subvention qu'on leur accorde. Je vais certainement appuyer cette mesure parce qu'elle constitue un pas dans la bonne voie,—du moins je l'espère,—mais je me sentirais beaucoup mieux si j'étais certain que ce fût la meilleure mesure que le gouvernement actuel puisse adopter. Dans les circonstances actuelles, je n'en suis pas sûr.

Je me souviens que le ministre du Travail s'est exprimé à ce sujet l'automne dernier et que son attitude m'avait fort impressionné à l'époque. Il m'avait semblé comprendre parfaitement la situation. J'espère donc qu'il exercera son influence auprès de ses collègues du cabinet, en ce qui concerne l'établissement de ce comité destiné à assurer que le gouvernement ait un aperçu exact de la